



Mutations 2018

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

☑ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Campagne de Mutation 2018

Calendrier

Jeudi 21 décembre 2017 :

sortie de l'instruction sur les mutations + ouverture de l'application AGORA VŒUX

A partir du 28 décembre, ta demande pourra être transmise pour validation.

Mercredi 24 janvier 2018 :

date limite pour transmettre votre demande dans l'application.

Principales nouveautés 2018

Le délai de séjour passe à 2 ans dès 2019.

ATTENTION : *si tu mutes en 2018, pas de nouvelle demande possible en 2019, sauf en cas de rapprochement.*

En cas de promotion avec scolarité ENFiP en septembre 2018, le délai de séjour passe à 2 ans en sortie d'école.

L'annexe à compléter après la sortie du projet n'existe plus.

ATTENTION ! Il ne sera plus possible de se déclarer satisfait pour bloquer l'affectation du projet, ou d'annuler par ce biais. La DGFIP veut publier, un peu plus tôt, un soi-disant "projet abouti"... Objectif : retoucher juste à la marge et qu'en cas de situation très spécifique.

Il n'existera **plus de mouvement complémentaire de catégorie C à compter de mars 2019**. Mais un nouveau mouvement sur postes spécifiques sera organisé pour la catégorie C au 01/03/2019 (comme pour les B)

En cas de priorité DOM, affectation d'office ALD sur ce DOM (attention à l'ordre des vœux).

En cas de difficulté, tu peux demander aides et conseils à ton syndicat **FO DGFIP 49** en posant tes questions par le biais de la messagerie fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr.

Pour la défense de ton dossier, n'oublie de nous adresser ta demande qui sera transmise au syndicat national.